

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy Vallas, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-François DESHAYES, 1er Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	230 159,80			931 610,70	230 159,80	931 610,70
Opérations de l'exercice	834 419,24	349 247,66	1 351 156,51	1 644 336,82	2 185 575,75	1 993 584,48
TOTAUX	1 064 579,04	349 247,66	1 351 156,51	2 575 947,52	2 415 735,55	2 925 195,18
Résultats de clôture	715 331,38			1 224 791,01	715 331,38	1 224 791,01
Restes à réaliser	1 691 601,47	1 780 015,51			1 691 601,47	1 780 015,51
TOTAUX CUMULES	2 756 180,51	2 129 263,17	1 351 156,51	2 575 947,52	4 107 337,02	4 705 210,69
RESULTATS DEFINITIFS	626 917,34			1 224 791,01		597 873,67

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

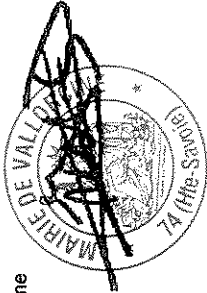
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARO, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Pour expédition conforme
Le Maire,



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 074-217402908-20250414-25_03_05-BF